



3b - SECTEUR OUEST au 1/2500

REVISION approuvée le 11 mai 2006

MODIFICATION N° 1 approuvée le 15 Octobre 2013

Un petit être s'assoit à l'entrée d'Albérès.
en face du
Le Président



UA	Zone urbaine de centre ville ancien
UB	Zone à caractère central d'habitat collectif
UB	Zone à caractère d'habitat moyennement dense
UDa	Secteur réservé à l'implantation de constructions hospitalières et de soins
UE	Zone à caractère d'habitat de faible densité
UEa	Secteur des clés ou villages du Cratet et des Forges
UCL	Secteur à caractère d'habitat de faible densité non desservi par l'assainissement collectif
UA	Zone réservée à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de service
UA	Secteur à proximité d'une voie à grande circulation et faisant l'objet d'une étude de L111-B
UA	Secteur réservé à l'implantation d'activités commerciales, de bureau, de service ou d'équipement
AU1	Zone d'urbanisation future destinée à recevoir un développement intensif
AU1b	Secteur réservé aux activités de loisirs, aux camping, caravaning et aux constructions qui y sont liées
AU1b	Secteur réservé à l'accueil des gens du voyage
AU2	Zone d'urbanisation future, non ouverte immédiatement à l'urbanisation
AU2a	Secteur non équipé, destiné à l'implantation dans la turt d'activités industrielles, artisanales commerciales ou de service
AU2a	Secteur réservé, dans la turt, aux activités de loisir, aux camping, caravaning et aux constructions

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Site d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole reporté au titre de l'article L123-3-1
- Perçul de pénétration de pesticides éloignés des eaux potables
- Pénicpe d'une déviation Nord
- Secteur soumis au bruit, selon le classement sonore des infrastructures de transport terrestre